

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 13 mai 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-52**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 13 mai 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 3 mai 2024.

Point de l'ordre du jour :

7.1. Cadrage des frais de réception

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université,
Vu l'avis de la commission des moyens du 29 mars 2024,

Exposé de la décision :

Dans le cadre des politiques sectorielles d'achat de l'université, il est proposé au conseil d'administration d'approuver un cadre pour les achats concernant les groupes de marchandises relatifs aux frais de bouche et de réception dans le but de maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'établir des règles homogènes pour l'ensemble de l'établissement.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation du cadrage des frais de réception.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 23
Membres présents : 14	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 9	Votes exprimés : 23
Total des membres présents et représentés : 23	Majorité requise : 12
	Pour : 23
	Contre : 0

Pièces jointes :

- avis de la commission des moyens, cadrage des frais de réception et données de la cartographie des achats.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

Commission des moyens du 29 mars 2024

Conseil d'administration du 13 mai 2024

Avis N°2024_08

Cadrage frais de réception

Références :

Pièce 14 – Cartographie frais de bouche 2022 2023

Pièce 15 – Projet de cadrage frais de réception

Exposé de la décision :

Dans le cadre du plan de sobriété, l'université poursuit l'objectif d'une politique d'achats éthique, responsable et soutenable, dans le meilleur intérêt de l'établissement et de ses usagers, afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Dans ce but, un groupe de travail composé de responsables de services, de composantes et d'antennes financières a été mis en place afin d'élaborer un projet de cadrage des frais de réception. Des modifications ont été apportées au document initial, intégrant les modifications proposées en réunion des directeurs d'unité de recherche, certains points (surlignés en jaune) nécessitant d'être débattus.

Ce document vise à établir un cadre en matière de frais de réception en précisant le partage des responsabilités des différents intervenants dans le processus d'approbation des dépenses afin de maîtriser les deniers publics.

Proposition d'avis de la commission :

Valider les règles de gestion proposée pour les frais de réception.

Avis de la commission :

Approbation des propositions (1 abstention) des règles de gestion pour les frais de réception, à compléter par une règle d'application équitable sur la question du café /thé.

La commission souligne la nécessité d'une communication précise aux donneurs d'ordre.

Cadrage des frais de réception

(cadrage proposé par un groupe de travail composé de responsables de services, de composantes et d'antennes financières)

1. Introduction

Dans le cadre du plan de sobriété, l'université poursuit l'objectif d'une politique d'achats éthique, responsable et soutenable, dans le meilleur intérêt de l'établissement et de ses usagers, afin de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

La dépense de frais de réception, hors remboursement des frais de déplacement, s'élève en 2023 à 953 723,08€ HT.

		Montant commandé H.T.	Montant commandé H.T.
	GM	2022	2023
Traiteurs	AA.63	392 006,87€	462 140,09€
Restaurants	AA.64	196 643,90€	195 203,09€
Colloques (les missions sont exclues)	CB.12	112 589,94€	205 864,10€
Restauration pour manifestation événementielles ou institutionnelles	CB.22	85 737,77€	90 515,80€
	Total	786 978,48€	953 723,08€

Par ailleurs, il n'existe aucune règle encadrant les conditions et les modalités de recours aux frais de réception.

Le présent document vise à établir un cadre en matière de frais de réception en précisant le partage des responsabilités des différents intervenants dans le processus d'approbation des dépenses afin de maîtriser les deniers publics.

2. Circuit de validation

Tout recours aux frais de réception doit se faire via un formulaire simple (en ligne sur l'UTNet) établi par l'organisateur (ou le gestionnaire) et validé par l'ordonnateur. Ce formulaire fait également office d'attestation de réception et, in fine, de certification de service fait.

Le formulaire mentionne, a minima :

- l'objet de la demande (manifestation, évènement, réunion de travail...);
- la source de financement de la dépense ;
- la date et le lieu ;
- le nombre et, le cas échéant, les noms des participants et leur institution/établissement d'appartenance (pour les restaurants et les plateaux repas) ;
- le montant total de la prestation ;
- l'engagement de l'organisateur à respecter le cadrage réglementaire.

3. Modalités et conditions

3.1. Marchés traiteurs

L'université dispose d'un marché de prestations de traiteurs qui couvre un large spectre des dépenses de frais de réceptions. Des documents sont mis à disposition par le service de la commande publique *via* la page UTNET.

Le recours à ce marché s'effectue selon les modalités mentionnées ci-après.

3.1.1. Lot Buffets/cocktails

Ce marché peut être utilisé pour :

- les manifestations scientifiques
- les réunions et manifestations institutionnelles

Au-delà de 50 convives : un avenant a été signé avec l'ensemble des titulaires autorisant l'établissement à mettre en concurrence 3 entreprises peut-être plus adaptées au besoin. On pense notamment aux manifestations sportives du SUAPS.

3.1.2. Lot collations

Ce marché peut être utilisé pour :

- les manifestations scientifiques
- les réunions et manifestations institutionnelles

La gamme est la suivante :

Café gâteaux secs	Café viennoiseries	Petit-déj simple	Pause-café	Pause-café pâtisserie
Gâteaux + 1 café bio ou thé bio	Café bio ou thé + viennoiseries 2	Idem + 3 viennoiseries	2 brochettes de fruits + café bio ou thé bio	1 pâtisserie + café bio ou thé bio
Livraison dressée + service : 9,5€/pers	Livraison dressée + service : 9€/pers	Livraison dressée + service : 10 €/pers	Livraison dressée + service : 11€/pers	Livraison dressée + service : 12,5€/pers
Livraison dressage : 6,5€	Livraison dressage : 6,5€	Livraison dressage : 7,25€	Livraison dressage : 8€	Livraison dressage : 9,5€
Livraison : 4,5€	Livraison : 4,8€	Livraison : 5,5€	Livraison : 6,5€	Livraison : 7,5€
Jus (1 verre/pers) : 1,4€	Jus (1 verre/pers) : 1,4€	Jus (1 verre/pers) : 1,4€	Jus (1 verre/pers) : 1,4€	Jus (1 verre/pers) : 1,4€

Les préconisations sont les suivantes :

- interdire le recours à la prestation livraison/dressage/service, très coûteuse et finalement peu utilisée en pratique ;
- limiter le plus possible le recours au dressage (les services intérieurs ou les organisateurs sont la plupart du temps en capacité d'assurer le dressage des collations) ;
- privilégier la gamme « pause-café » et ainsi profiter des brochettes de fruits ;
- bien évaluer le nombre de pauses dans le cadre d'un colloque : Une formule « petit-déj simple » (avec trois viennoiseries) sera le plus souvent suffisante car réutilisable sur 2 pauses (Il s'agit d'un conseil souvent formulé par notre propre titulaire du marché).

3.1.3. Plateaux repas/lunch box

Le plateau repas peut être commandé sous réserve des deux conditions alternatives suivantes :

- la tenue d'une réunion de travail qui débute en matinée et se poursuit l'après-midi ou la tenue d'une manifestation ou d'un événement durant sur la journée (comité de sélection, jurys de concours, auditions sur la journée, réunion de travail sur la journée...) ;
- la présence de personnalités extérieures à l'université.

Conformément au cadre de travail, les réunions de travail sont déconseillées durant la pause méridienne des agents et doivent avoir, le cas échéant, un caractère exceptionnel.

Au-delà de 10 convives, il est préconisé de recourir au lot buffets/cocktails ou au restaurant afin de permettre une gestion efficace des déchets.

Choix de la gamme :

Dans l'attente du renouvellement du marché public, il est proposé plusieurs gammes de plateaux repas.

Formule express	Formule standard	Formule prestige	Prestige végété	Standard végété
15,9€	17,9€	26,9€	26,9€	17,9€
+eau : 2€	+eau : 2€	+eau : 2€	+eau : 2€	+eau : 2€

Mais aussi des formules dites « lunch box »

Formule salade	Formule sandwich	Sand + salade
10,5€	8,5€	11,5€
+eau : 2€	+eau : 2€	+eau : 2€

Il est préconisé :

- d'interdire le choix des plateaux des formules dites « prestige » ;
- de privilégier les lunch box dans le cadre des manifestations et événements ;
- de déconseiller l'achat d'eau (coût élevé et bouteilles en plastique).

3.2. Restaurants

Aucun repas au restaurant ne peut être organisé entre personnels de l'université, sauf exception mentionnée au point 3.3 (repas de service).

Les repas au restaurant avec des invités extérieurs sont admissibles à certaines occasions (accueil d'un conférencier, délégations étrangères, repas de thèse...).

Le montant du repas au restaurant, toutes dépenses confondues et par personne, ne peut dépasser les montants suivants :

- 30€ TTC (à trancher) pour un repas ordinaire ;
- 40€ TTC pour un repas institutionnel.

La consommation de boissons (soda et alcool) n'est pas prise en charge pour les repas ordinaires.

Le recours au repas institutionnel est limité à l'accueil de personnalités ou de groupes de marque (honoris causa, jurys de thèse et d'HDR, délégation étrangères...), sur justification au moment de l'établissement du formulaire évoqué ci-dessus.

Aucun bon de commande ne pourra être édicté s'il ne respecte pas le cadrage réglementaire. Si au moment de la constatation du service fait, il s'avère que la facture est supérieure au bon de commande, un remboursement de la différence pourra être demandé à l'organisateur si aucune justification du dépassement n'est apportée.

3.3. Repas de service annuel (restaurant / traiteur)

L'organisation d'un repas annuel de service est possible dans la limite du montant de 35€ par agent toute dépense confondue.

S'agissant d'un repas de service, l'organisateur se porte garant du respect du cadrage réglementaire. Le bon de commande devra nécessairement faire apparaître la mention « repas de service ».

3.4. Pots de départ, de retraite, de soutenance de thèse, ou HDR

Il est proposé que l'université de Tours ne finance pas les pots de départ, de retraite, de thèse et d'HDR dans la mesure où cette dépense doit être supportée par l'intéressé.

S'agissant des retraités, une manifestation annuelle, collective, est organisée chaque année par l'établissement afin de rendre hommage aux collègues qui ont fait valoir leurs droits à la retraite.

3.5. Epicerie

Les achats d'épicerie sont autorisés dans la mesure où ils ne visent pas à contourner les différents lots du marché traiteur.

Le service de la commande publique proposera une liste d'entreprises sourcées qui pourront être mises en concurrence. Un marché pourrait être monté avec des producteurs labélisés et/ou circuits courts.

Il est rappelé que l'établissement ne doit pas supporter le coût de l'achat des denrées d'épicerie pour la consommation quotidienne des personnels de l'université.

La quasi majorité des membres du groupe (dont toutes les composantes) souhaitent qu'il soit possible que le café/thé (pour la consommation quotidienne des personnels) soit acheté par l'université. Cette pratique n'est pas uniforme actuellement au sein de l'établissement. Ce sujet est toujours en réflexion afin que soit proposée une solution homogène et équitable pour l'établissement.

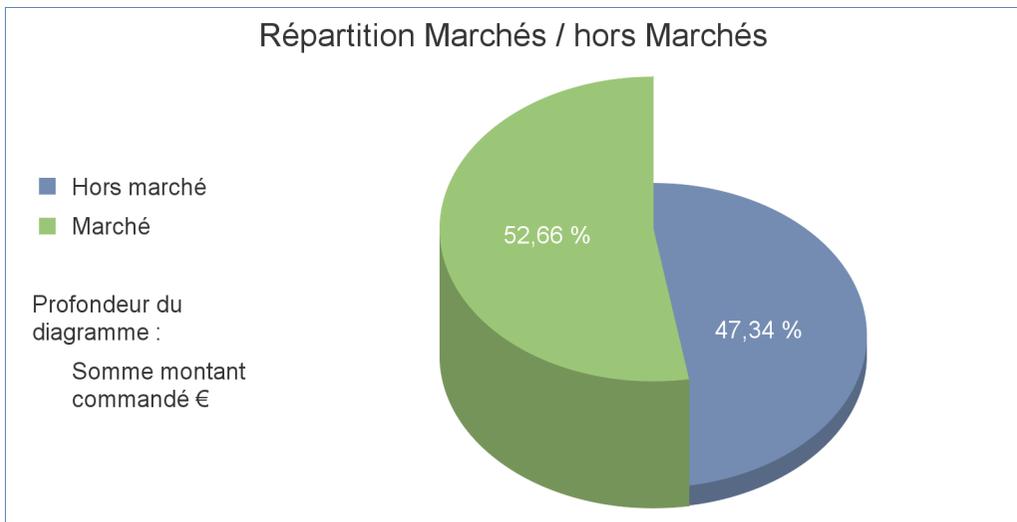
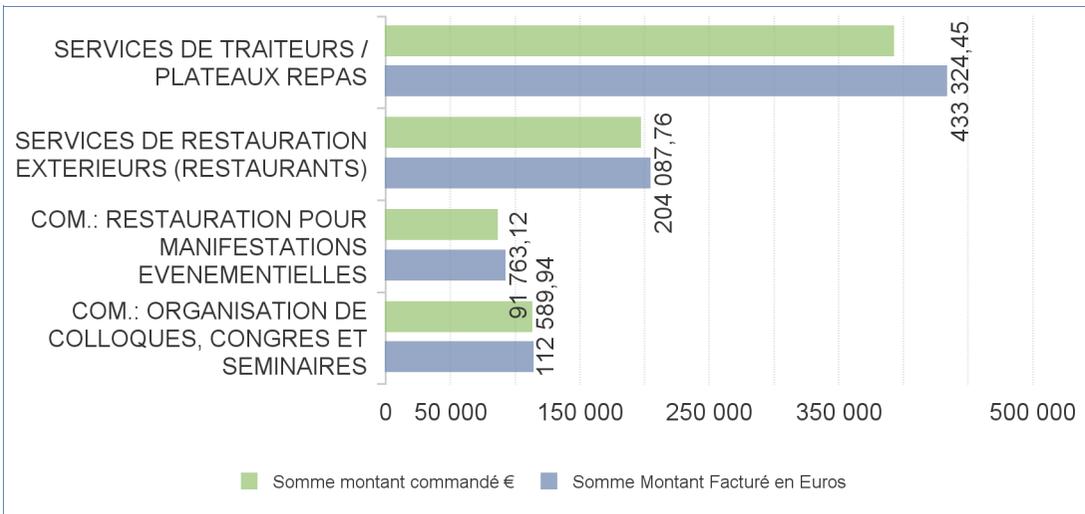
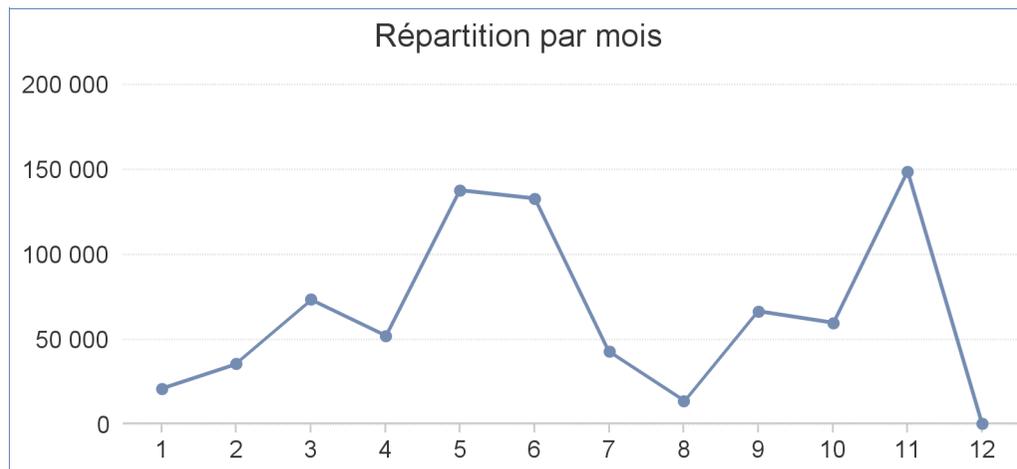
Les bons de commandes doivent donc être détaillés afin d'autoriser l'achats de produits conformes à la politique de l'établissement. Par voie de conséquence, les bons de commandes sous la formulation suivante : « achats divers épicerie » ou « voir le devis ci-joint » ne sont plus autorisés.

Chiffres clés FRAIS DE BOUCHE

Pour l'année 2022

	Nbr Document d'achat	Somme montant commandé €	Somme Montant Facturé en Euros	Pourcentage :
OSMA	801	413 754,64	454 496,22 €	52,58%
OSBC	1 449	371 838,54	387 045,55 €	47,25%
CA	1	720	720,00 €	0,09%
CAMA	3	665,3	535,80 €	0,08%
TOTAL	2 254	786 978,48	842 797,57 €	100,00%

255 fournisseurs sollicités en 2022

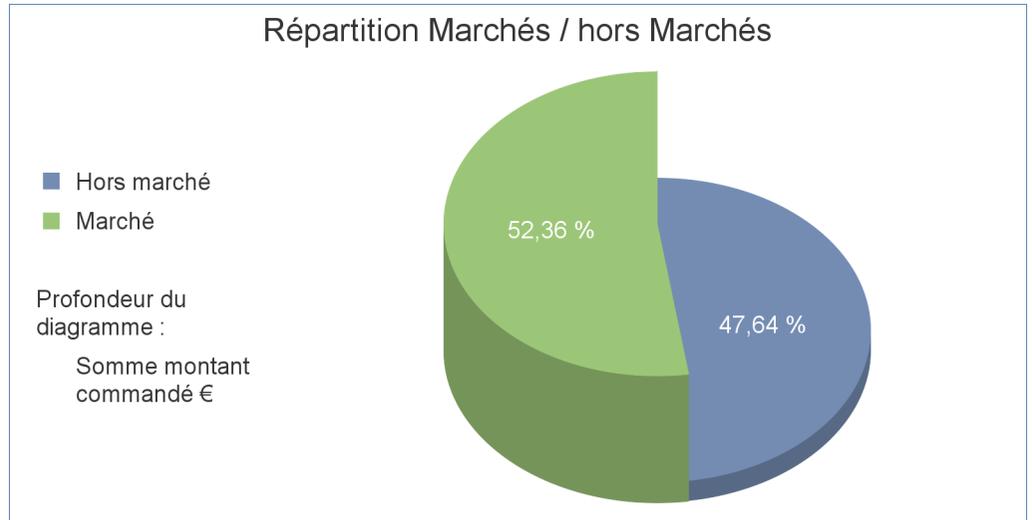
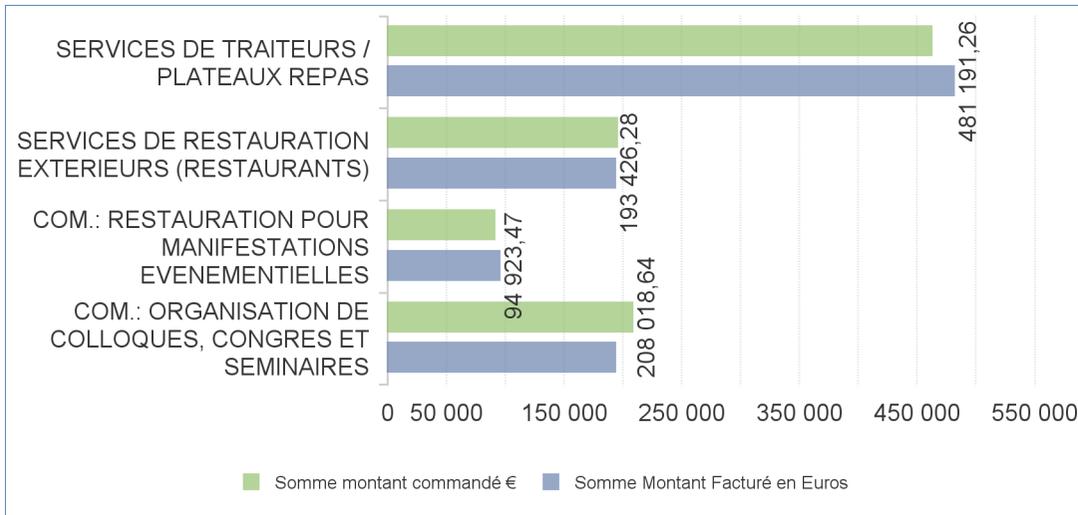
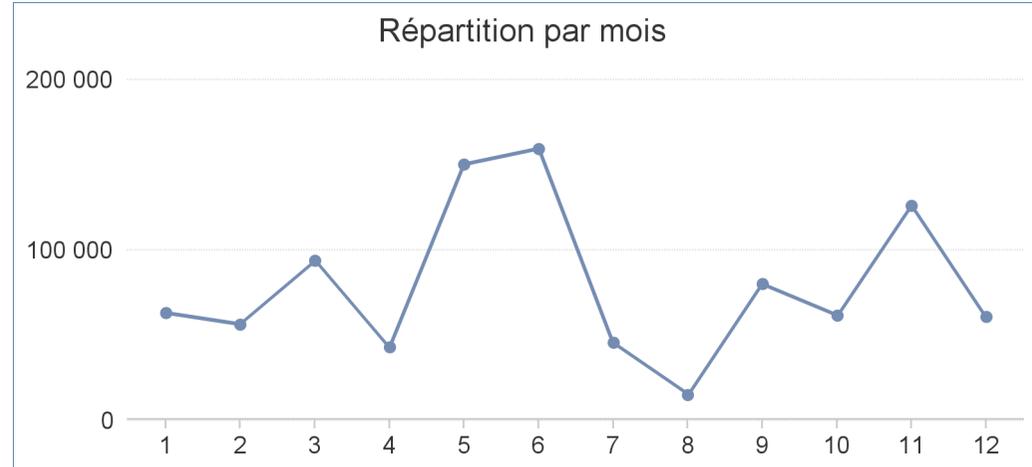


Chiffres clés FRAIS DE BOUCHE

Pour l'année 2023

	Nbr Document d'achat	Somme montant commandé €	Somme Montant Facturé en Euros	Pourcentage :
OSMA	913	500 420,51	513 024,16 €	52,36%
OSBC	1 595	455 333,53	449 882,50 €	47,64%
TOTAL	2 508	955 754,04	962 906,66 €	100,00%

289 fournisseurs sollicités en 2023

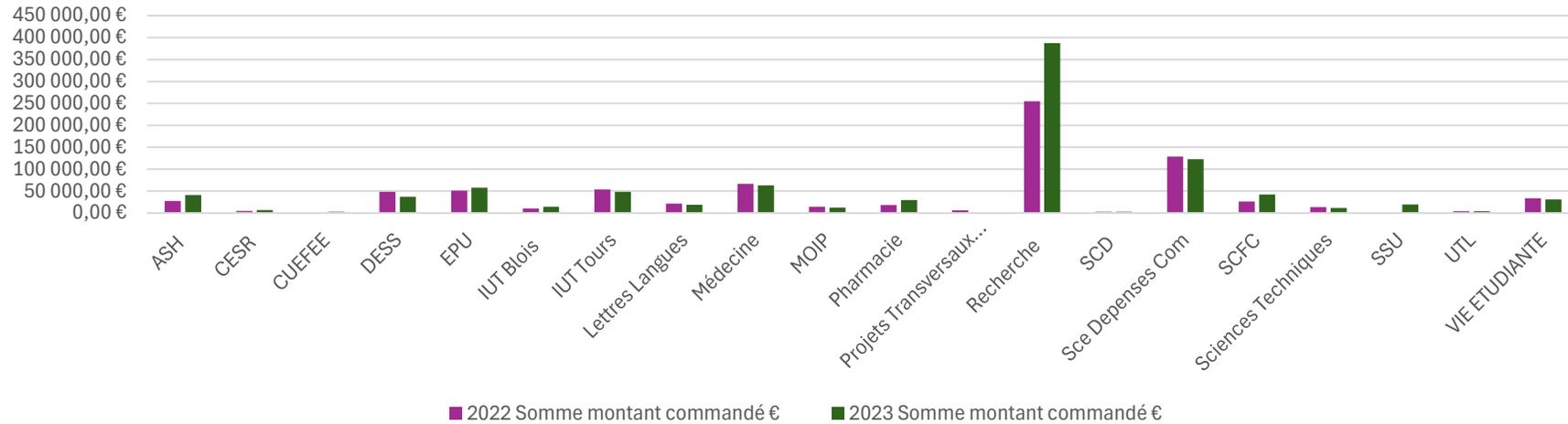


Montant commandé 2022 - 2023 pour les groupes de marchandise

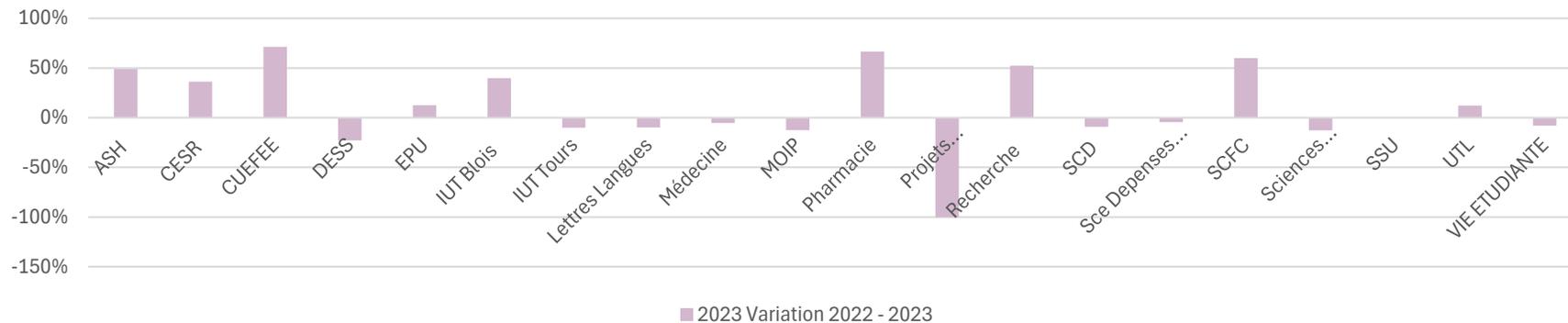
AA.63 : SERVICES DE TRAITEURS / PLATEAUX REPAS
 CB.12 : ORGANISATION DE COLLOQUES, CONGRES ET SEMINAIRES

AA.64 : SERVICES DE RESTAURATION EXTERIEURS (RESTAURANTS°
 CB.22 : RESTAURATION POUR MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES

Montant commandé 2022 - 2023



Variation 2022 - 2023

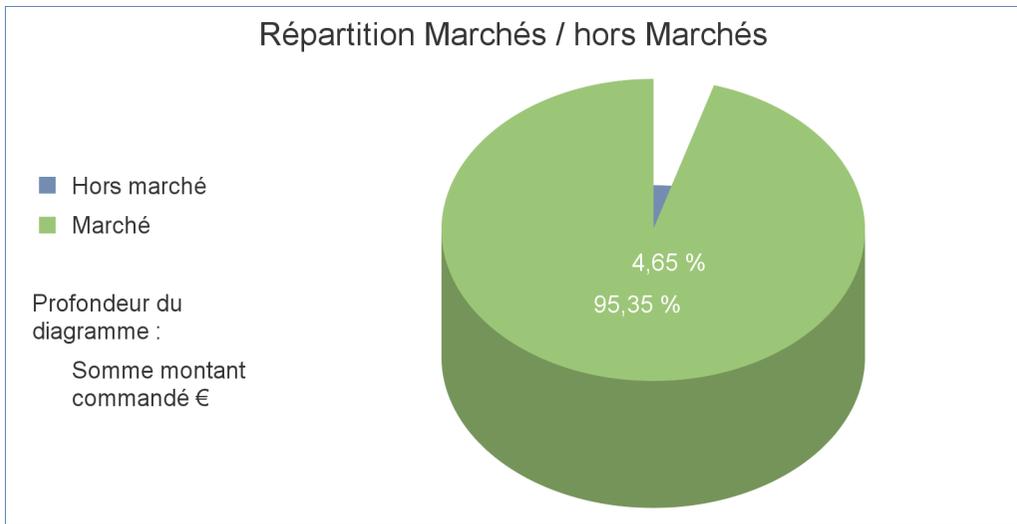
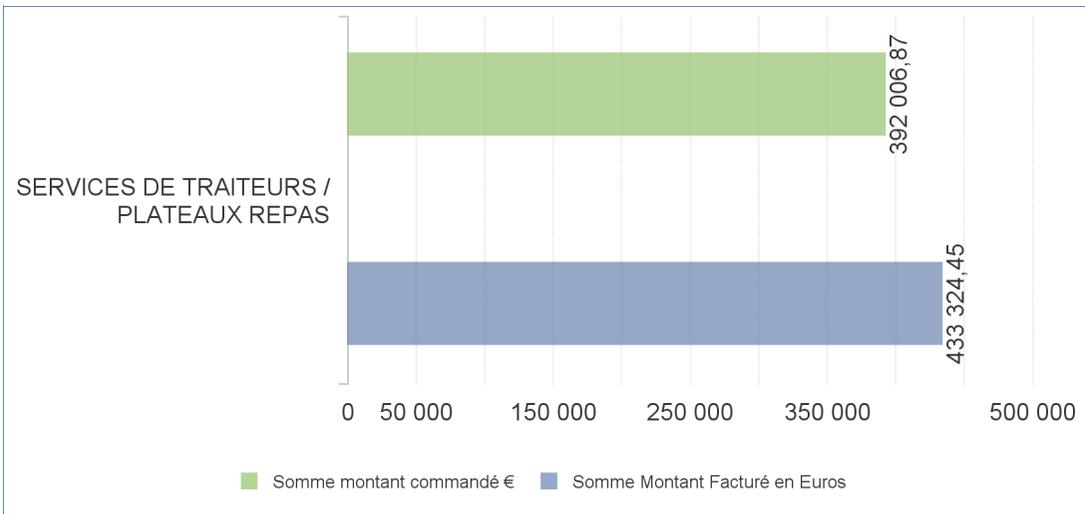
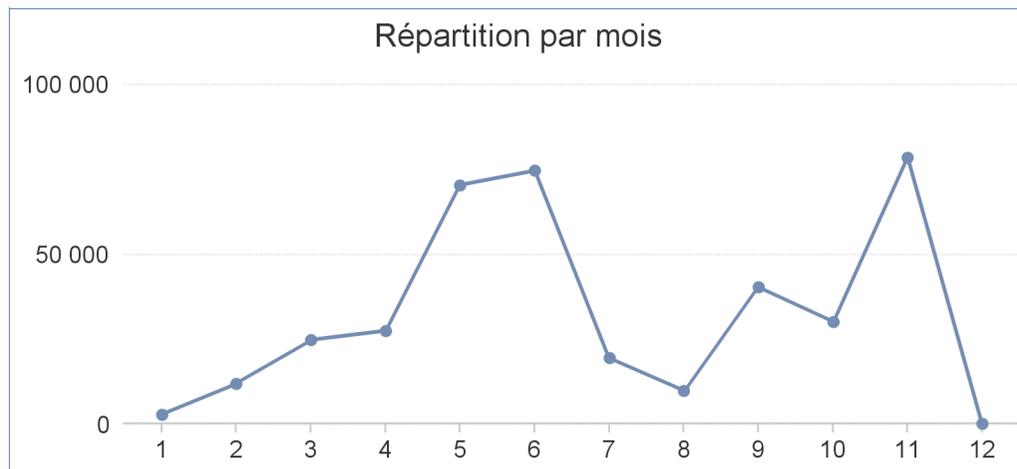


Chiffres clés - SERVICES DE TRAITEURS / PLATEAUX REPAS - AA.63

Pour l'année 2022

	Nbr Document d'achat	Somme montant commandé €	Somme Montant Facturé en Euros	Pourcentage :
OSMA	747	373 099,81	413 045,40 €	95,18%
OSBC	34	18 241,76	19 743,25 €	4,65%
CAMA	3	665,3	535,80 €	0,17%
TOTAL	784	392 006,87	433 324,45 €	100,00%

21 fournisseurs sollicités en 2022

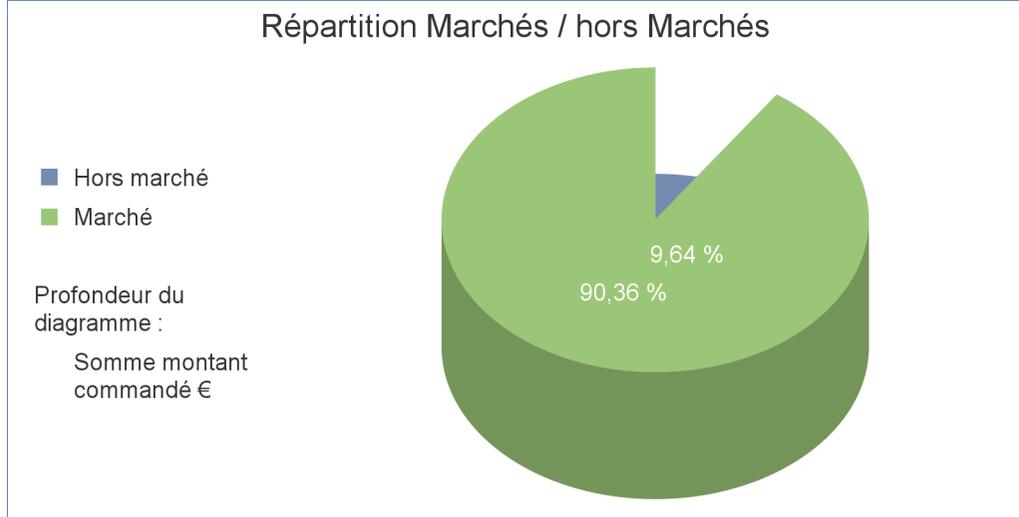
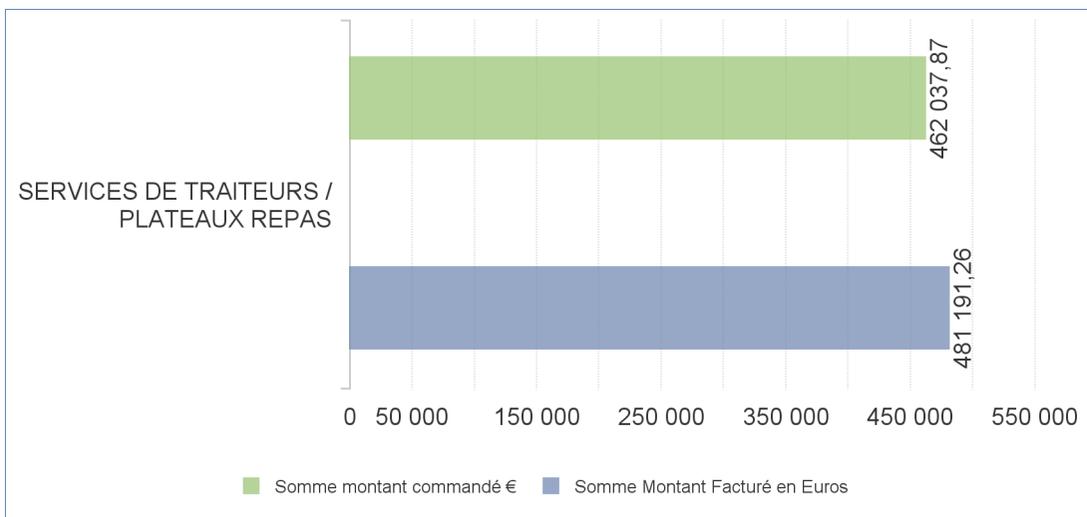
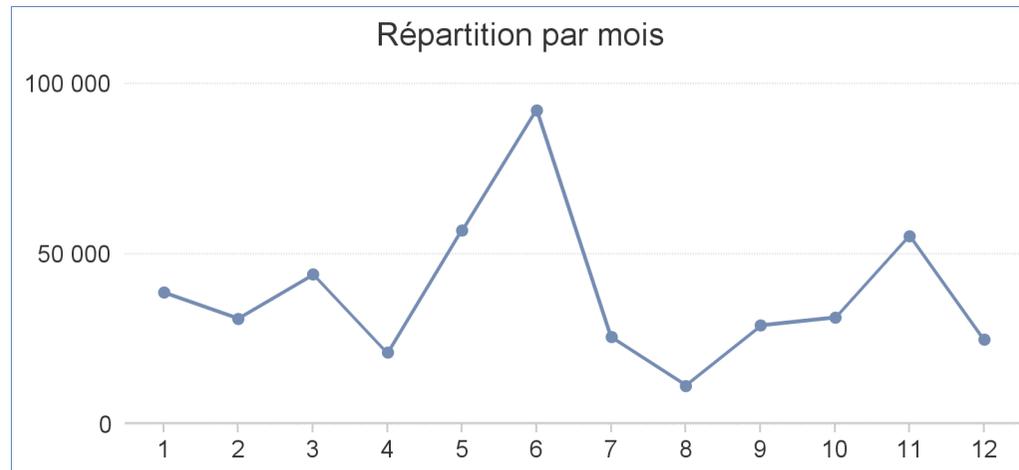


Chiffres clés - SERVICES DE TRAITEURS / PLATEAUX REPAS - AA.63

Pour l'année 2023

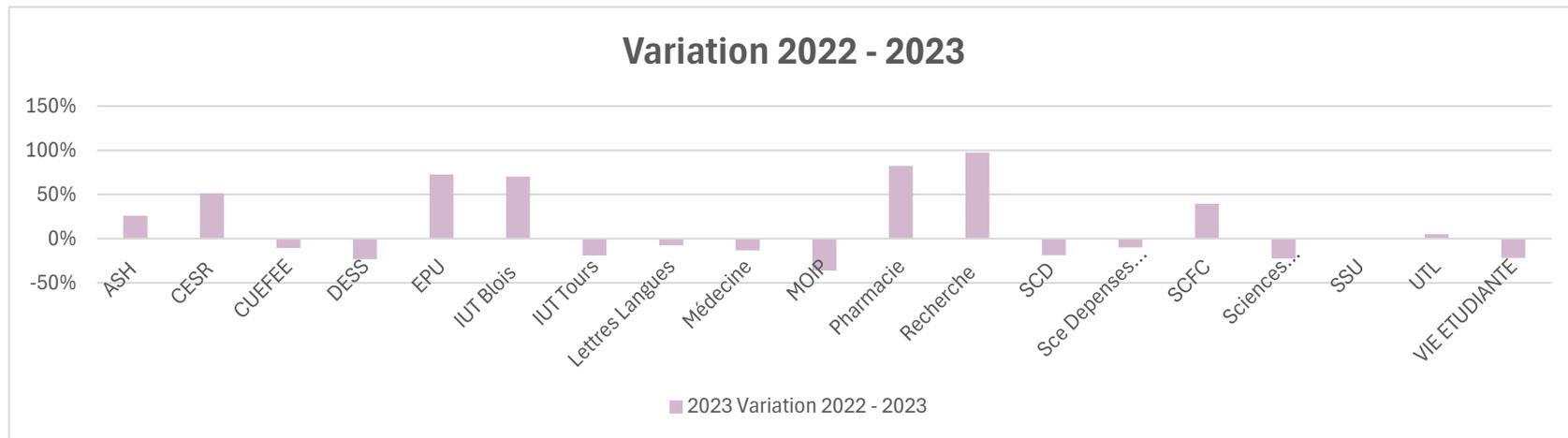
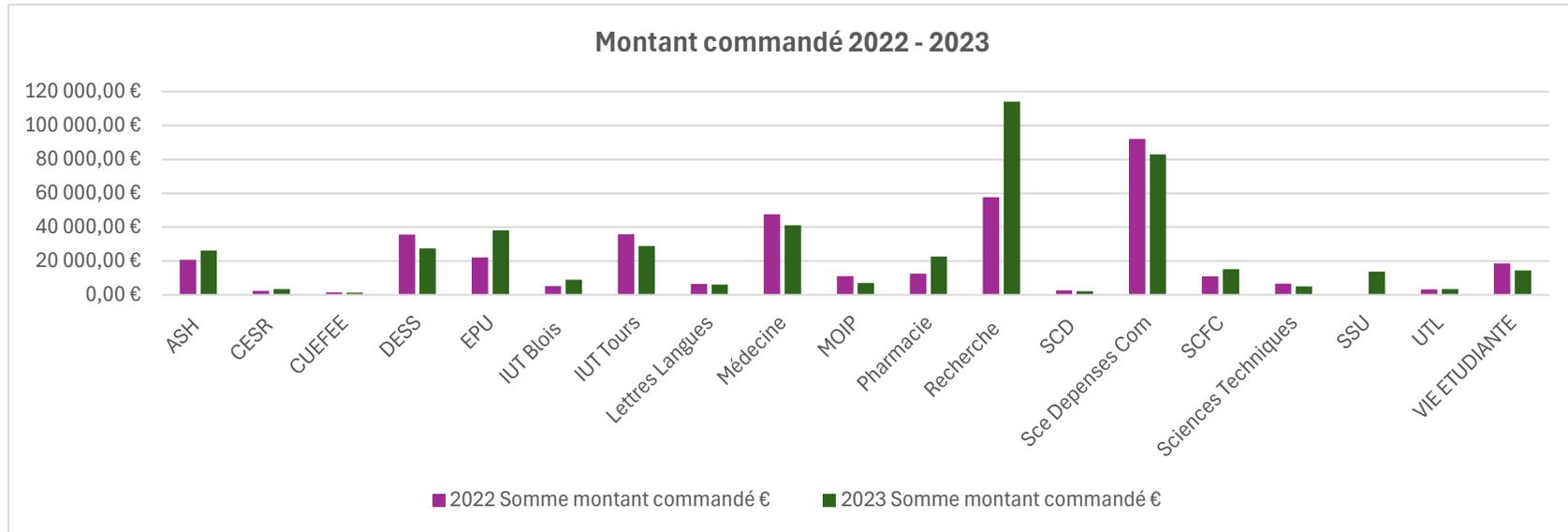
	Nbr Document d'achat	Somme montant commandé €	Somme Montant Facturé en Euros	Pourcentage :
OSMA	837	417 491,36	443 149,19 €	90,36%
OSBC	31	44 546,51	38 042,07 €	9,64%
TOTAL	868	462 037,87	481 191,26 €	100,00%

25 fournisseurs sollicités en 2023



Montant commandé 2022 - 2023 pour les groupes de marchandise

AA.63 : SERVICES DE TRAITEURS / PLATEAUX REPAS

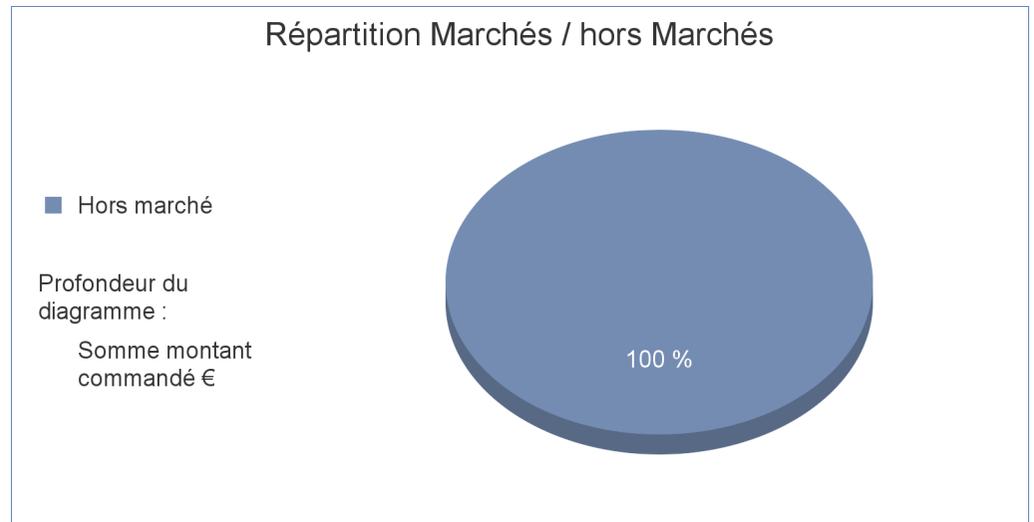
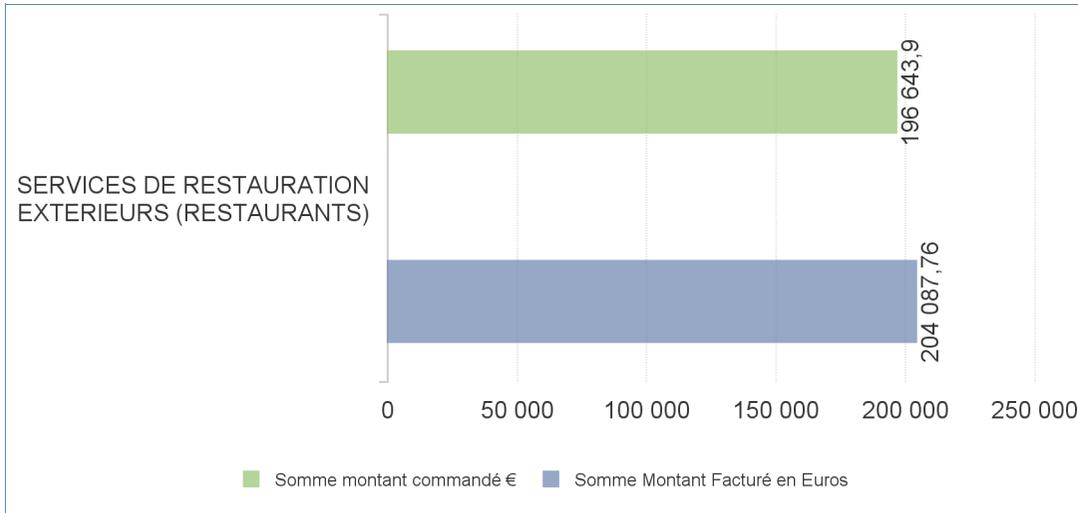
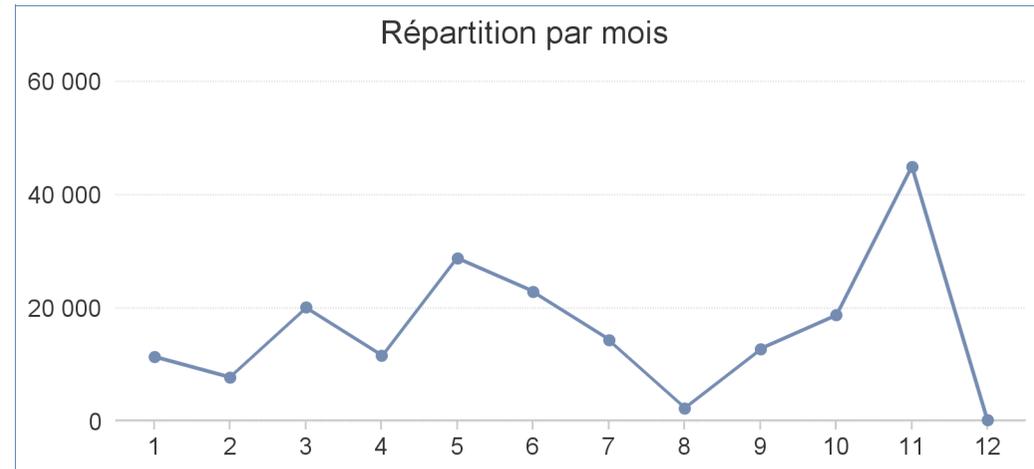


Chiffres clés - SERVICES DE RESTAURATION EXTERIEURS (RESTAURANTS) - AA.64

Pour l'année 2022

	Nbr Document d'achat	Somme montant commandé €	Somme Montant Facturé en Euros	Pourcentage :
OSBC	864	196 643,9	204 087,76 €	100,00%
TOTAL	864	196 643,9	204 087,76 €	100,00%

168 fournisseurs sollicités en 2022

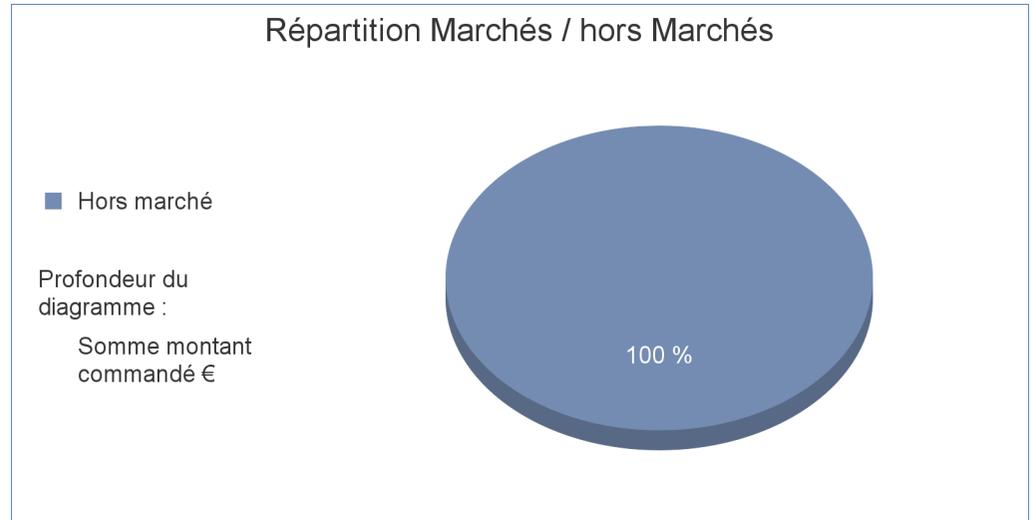
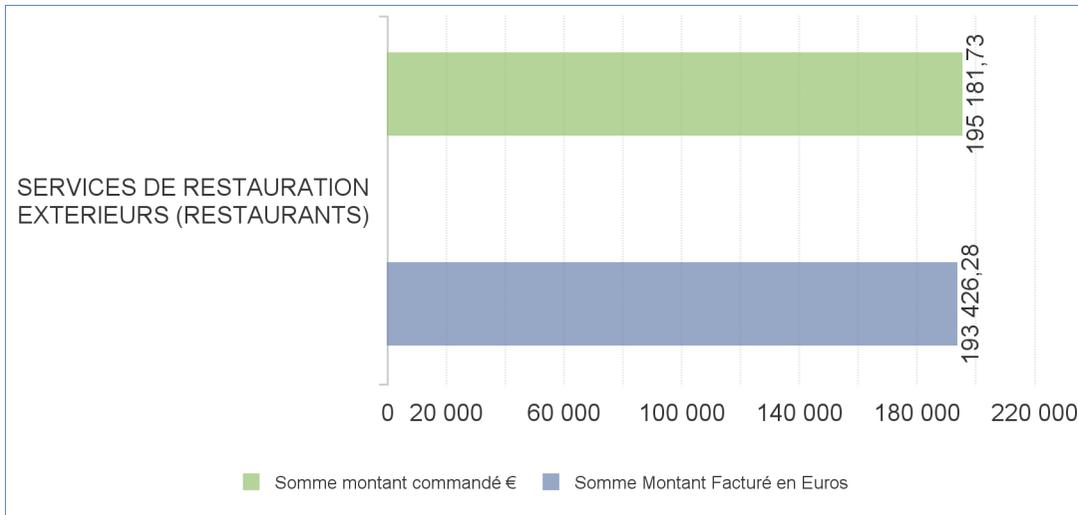
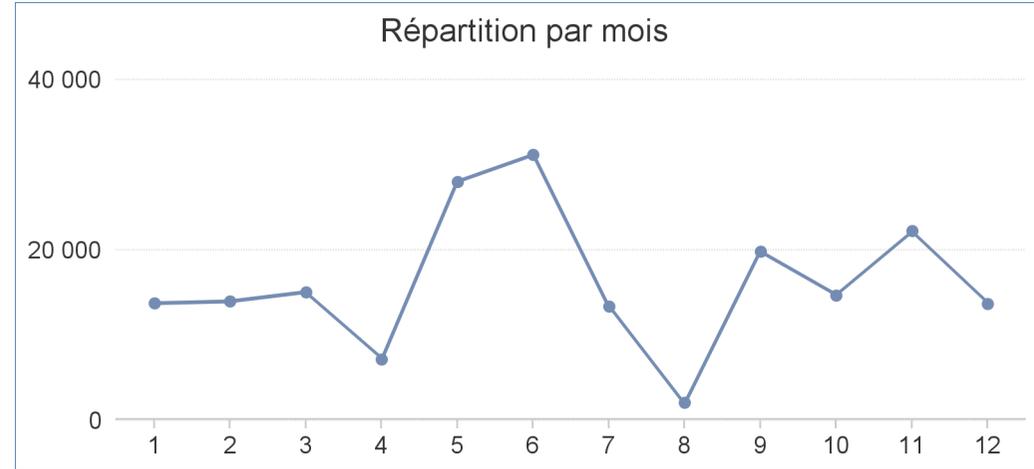


Chiffres clés - SERVICES DE RESTAURATION EXTERIEURS (RESTAURANTS) - AA.64

Pour l'année 2023

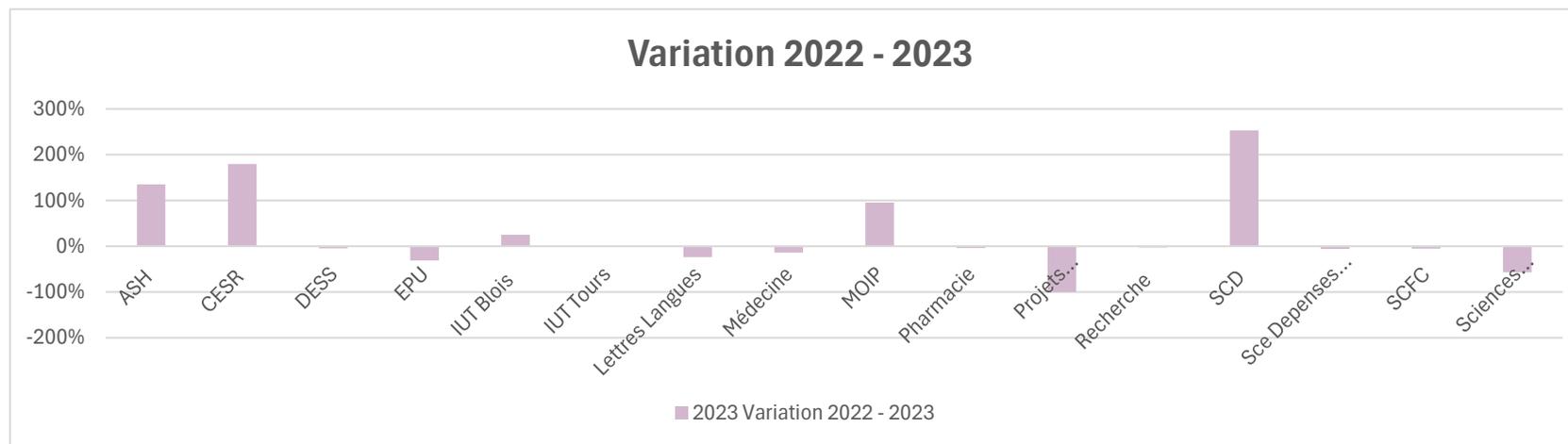
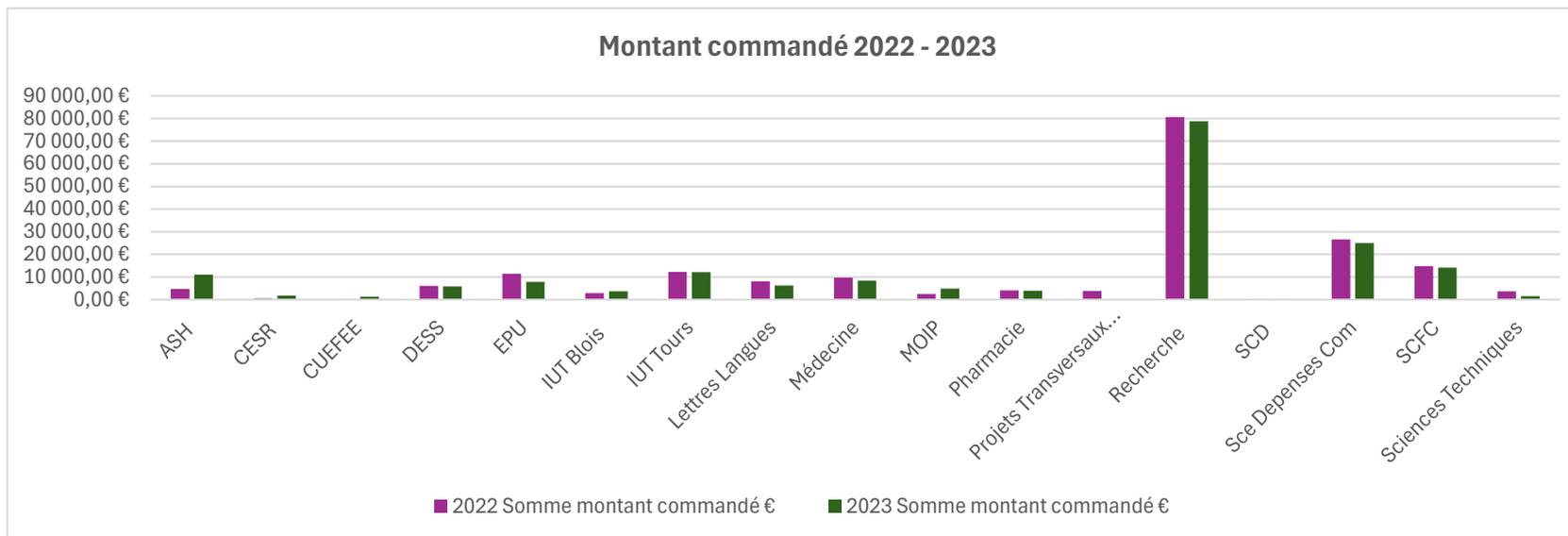
	Nbr Document d'achat	Somme montant commandé €	Somme Montant Facturé en Euros	Pourcentage :
OSBC	899	195 181,73	193 426,28 €	100,00%
TOTAL	899	195 181,73	193 426,28 €	100,00%

179 fournisseurs sollicités en 2023



Montant commandé 2022 - 2023 pour le groupe de marchandise

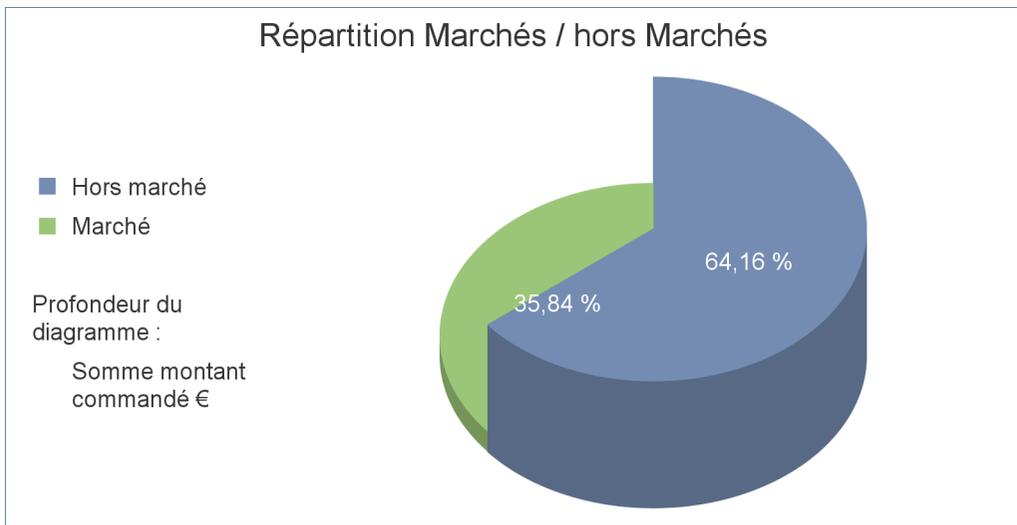
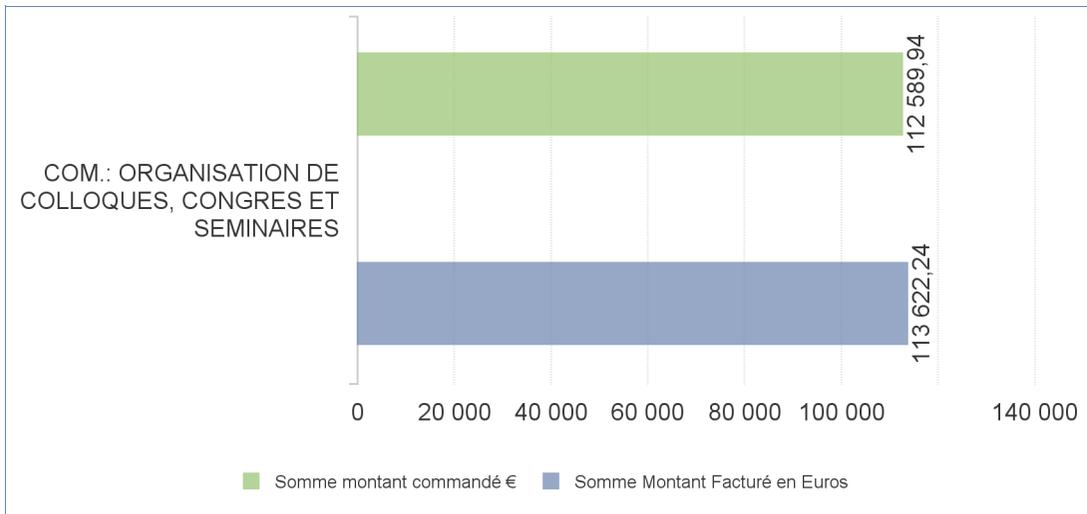
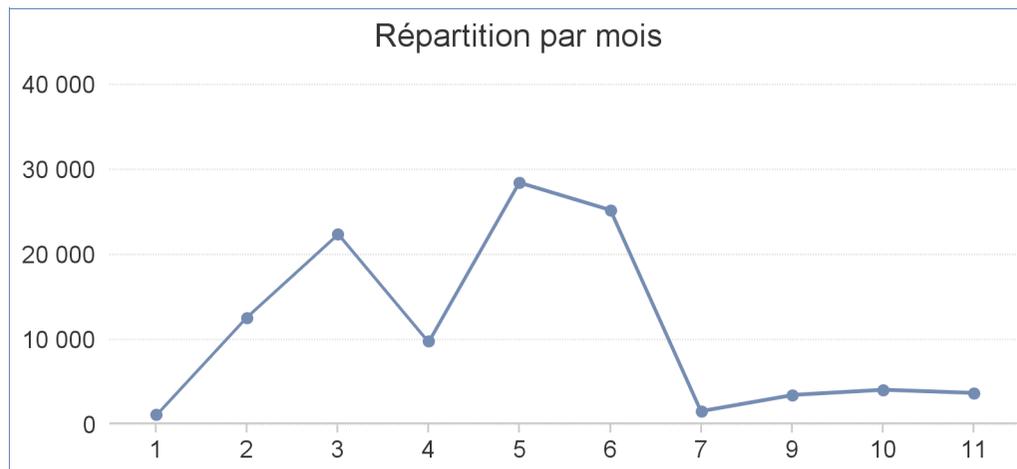
AA.64 : SERVICES DE RESTAURATION EXTERIEURS (RESTAURANTS°



Pour l'année 2022

	Nbr Document d'achat	Somme montant commandé €	Somme Montant Facturé en Euros	Pourcentage :
OSBC	95	72 237,26	72 490,17 €	64,16%
OSMA	54	40 352,68	41 132,07 €	35,84%
TOTAL	149	112 589,94	113 622,24 €	100,00%

55 fournisseurs sollicités en 2022

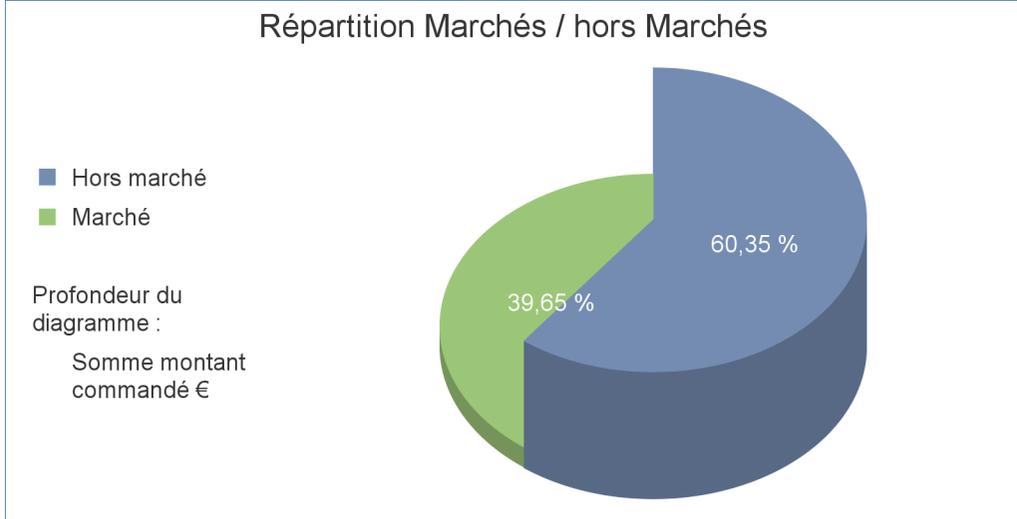
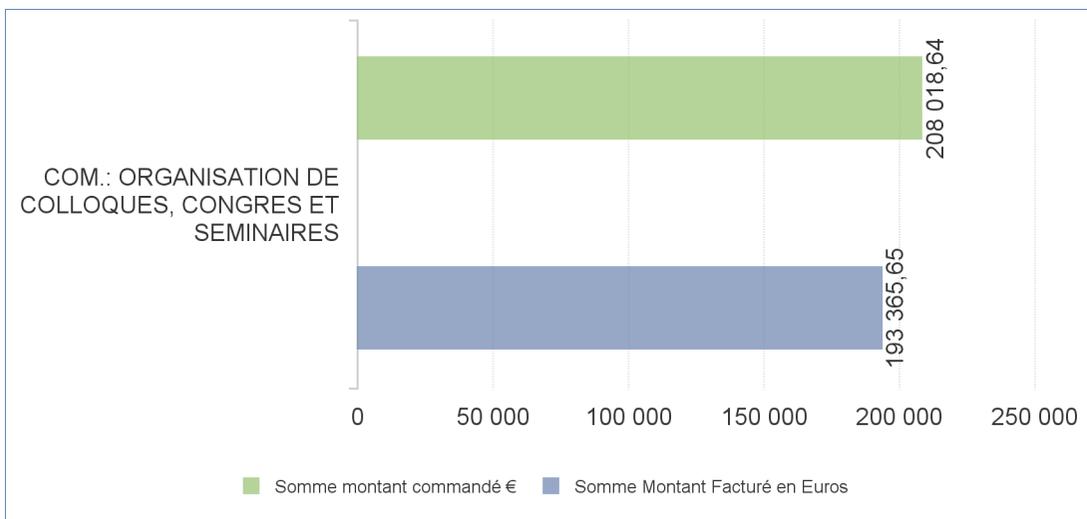
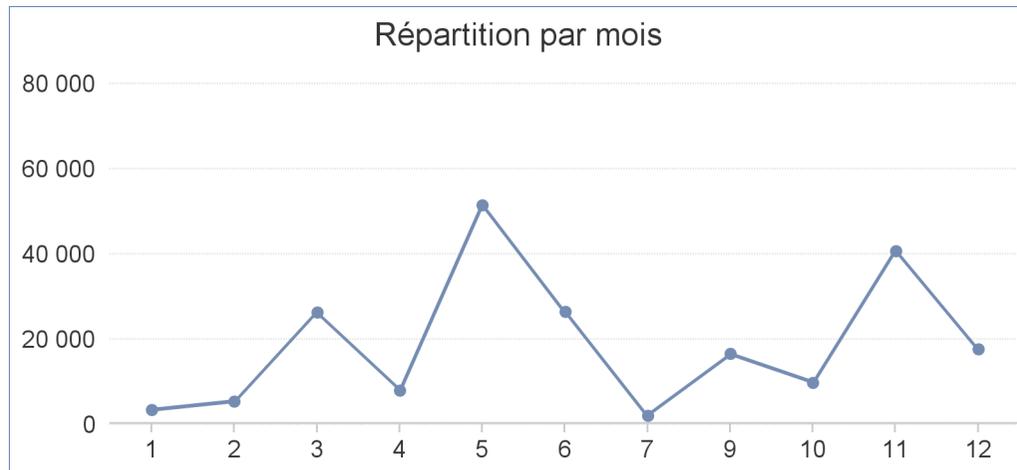


Chiffres clés - COM.: ORGANISATION DE COLLOQUES, CONGRES ET SEMINAIRES - CB.12

Pour l'année 2023

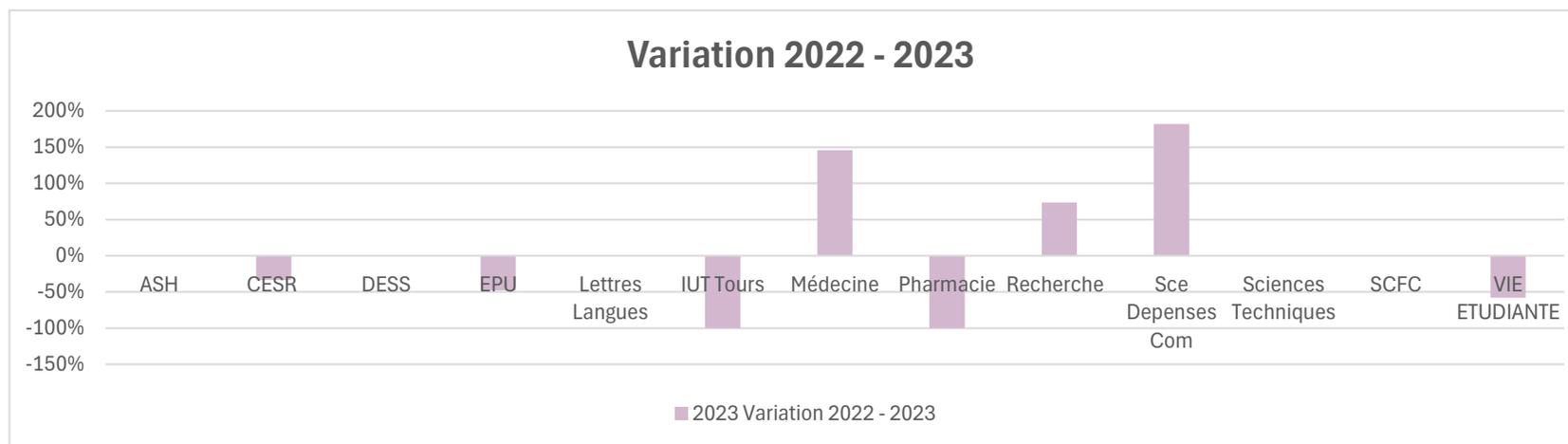
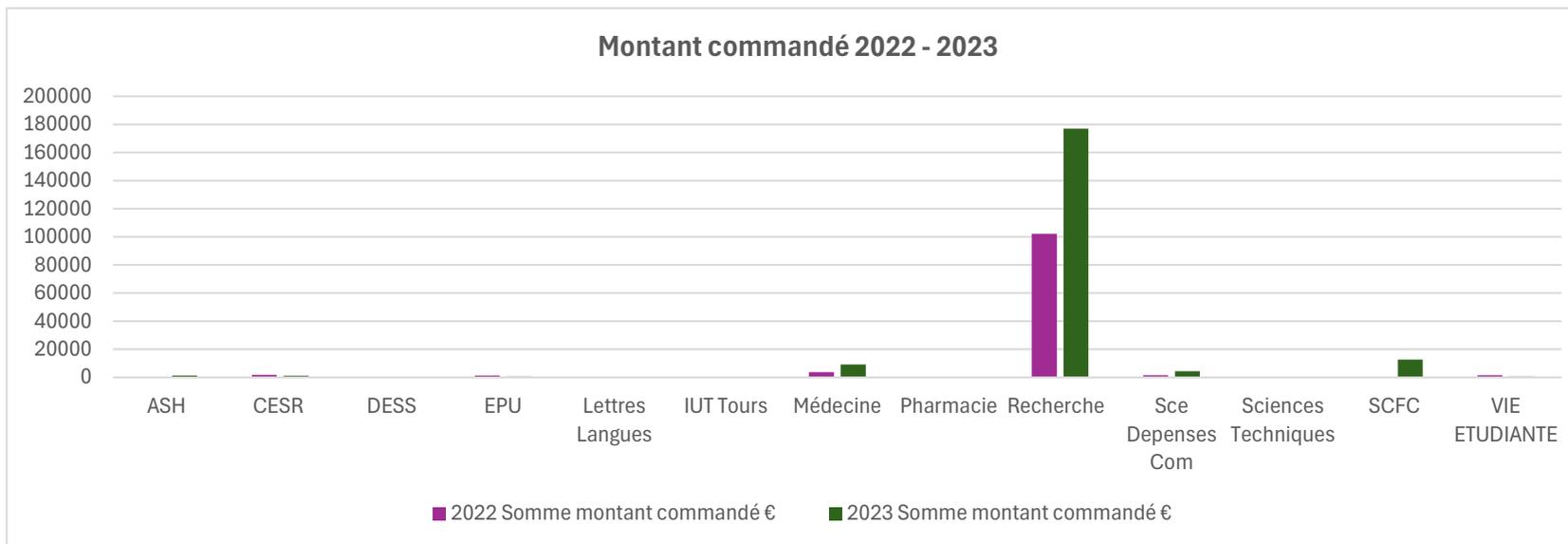
	Nbr Document d'achat	Somme montant commandé €	Somme Montant Facturé en Euros	Pourcentage :
OSBC	155	125 538,61	123 966,51 €	60,35%
OSMA	72	82 480,03	69 399,14 €	39,65%
TOTAL	227	208 018,64	193 365,65 €	100,00%

87 fournisseurs sollicités en 2023



Montant commandé 2022 - 2023 pour les groupes de marchandise

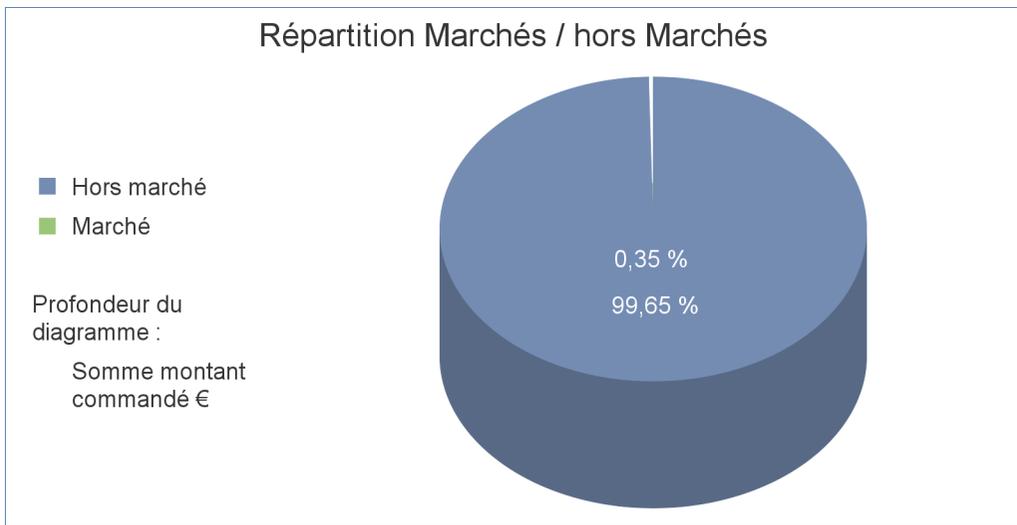
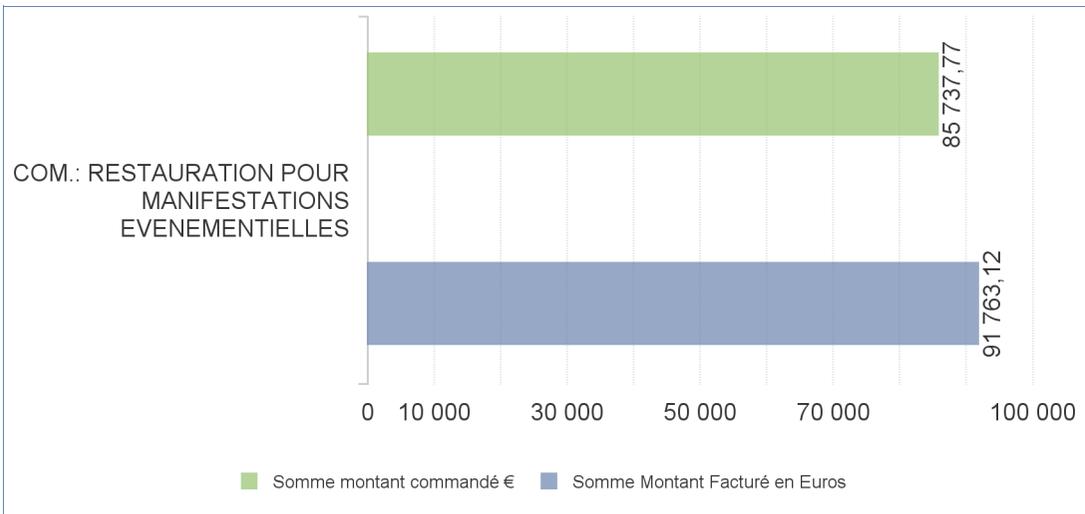
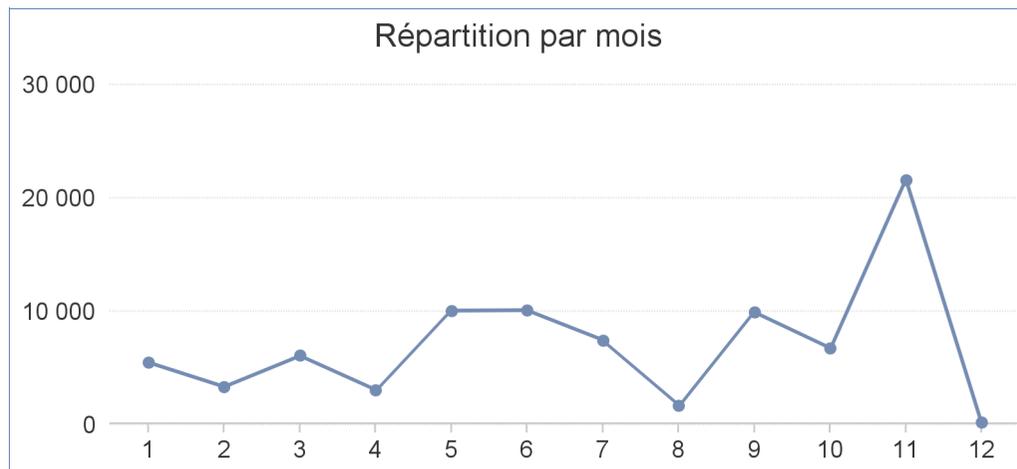
CB.12 : ORGANISATION DE COLLOQUES, CONGRES ET SEMINAIRES



Pour l'année 2022

	Nbr Document d'achat	Somme montant commandé €	Somme Montant Facturé en Euros	Pourcentage :
OSBC	456	84 715,62	90 724,37 €	98,81%
CA	1	720	720,00 €	0,84%
OSMA	1	302,15	318,75 €	0,35%
TOTAL	458	85 737,77	91 763,12 €	100,00%

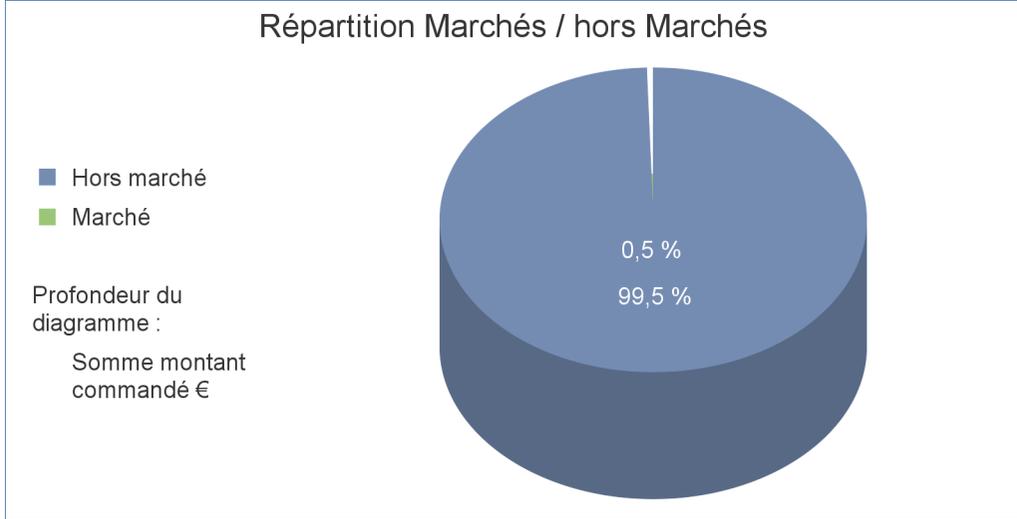
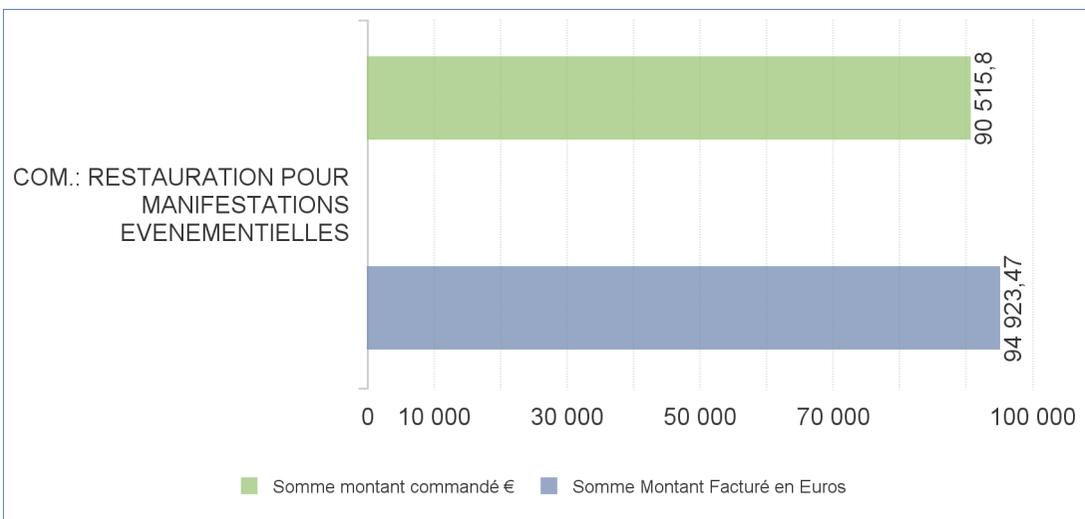
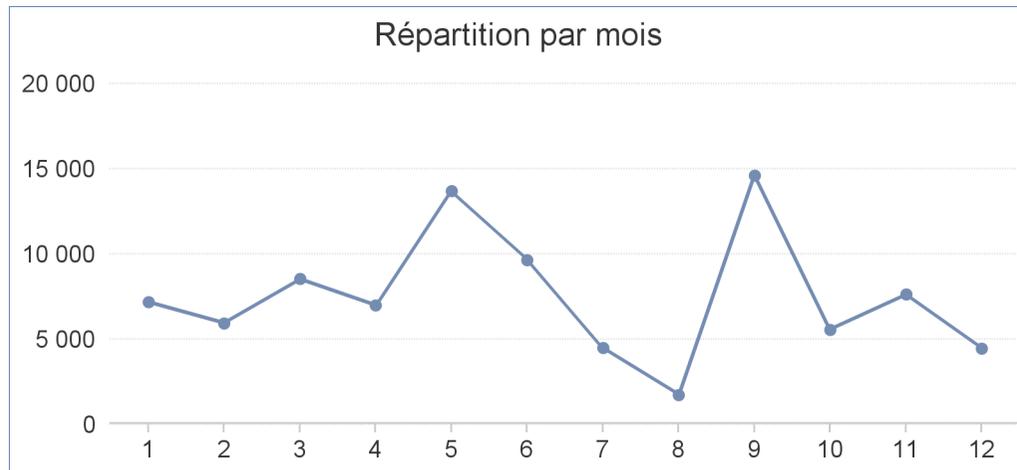
66 fournisseurs sollicités en 2022



Pour l'année 2023

	Nbr Document d'achat	Somme montant commandé €	Somme Montant Facturé en Euros	Pourcentage :
OSBC	512	90 066,68	94 447,64 €	99,50%
OSMA	4	449,12	475,83 €	0,50%
TOTAL	516	90 515,8	94 923,47 €	100,00%

56 fournisseurs sollicités en 2023



Montant commandé 2022 - 2023 pour les groupes de marchandise

CB.22 : RESTAURATION POUR MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES

